

Descriptif des services SWITCHtube

Version 1.5

Valable à partir du 22.10.2018

1 Définitions

Chaîne	Les vidéos thématiquement liées d'une série de conférences, d'un événement ou d'un congrès sont archivées sur une chaîne. C'est au niveau des chaînes que le producteur définit les droits d'accès à la consommation de toutes les vidéos qui s'y trouvent.
Cocontractant	Dans ce document, les cocontractants sont les personnes qui ont conclu avec SWITCH un contrat de service mais qui ne sont pas des organisations selon la définition ci-dessus.
Collaborateur	Utilisateur final que le producteur a autorisé à télécharger des contenus dans des chaînes, d'éditer des contenus ou d'éditer des chaînes. Si le producteur a octroyé les autorisations nécessaires, le collaborateur peut également modifier le droit d'accès aux chaînes et ajouter d'autres collaborateurs.
Consommateur	Spectateur de vidéos publiées.
Consommation	Lecture des vidéos.
Extended SWITCH Community	Organisations étroitement liées à la SWITCH Community, notamment les organisations de politique universitaire, académies, institutions d'encouragement à la recherche, bibliothèques et hôpitaux, ainsi que les organismes de recherche privés et écoles du domaine tertiaire ne faisant pas partie de la SWITCH Community.
Organisation	Organisation au sein de la SWITCH Community ou de l'Extended SWITCH Community.
Producteur	Utilisateur final ayant le droit d'ouvrir de créer des chaînes et de télécharger des vidéos.
Responsable d'organisation	Utilisateur final qui peut nommer d'autres utilisateurs finaux comme producteurs.

SWITCH Community	Organisations du domaine de la formation et de la recherche liées à SWITCH (conformément à l'annexe du règlement concernant l'utilisation des services de SWITCH dans sa version actuellement en vigueur).
Tarif	Tablette de prix adaptée périodiquement et applicable aux organisations de la SWITCH Community qui bénéficient des services de SWITCH.
Utilisateur final	Dans ce document, les utilisateurs finaux sont les membres d'une organisation ou d'un cocontractant (notamment employés, chercheurs, enseignants, collaborateurs et étudiants) qui utilisent un service de SWITCH de manière directe ou indirecte par l'intermédiaire d'une organisation ou d'un cocontractant.

2 Aperçu et but

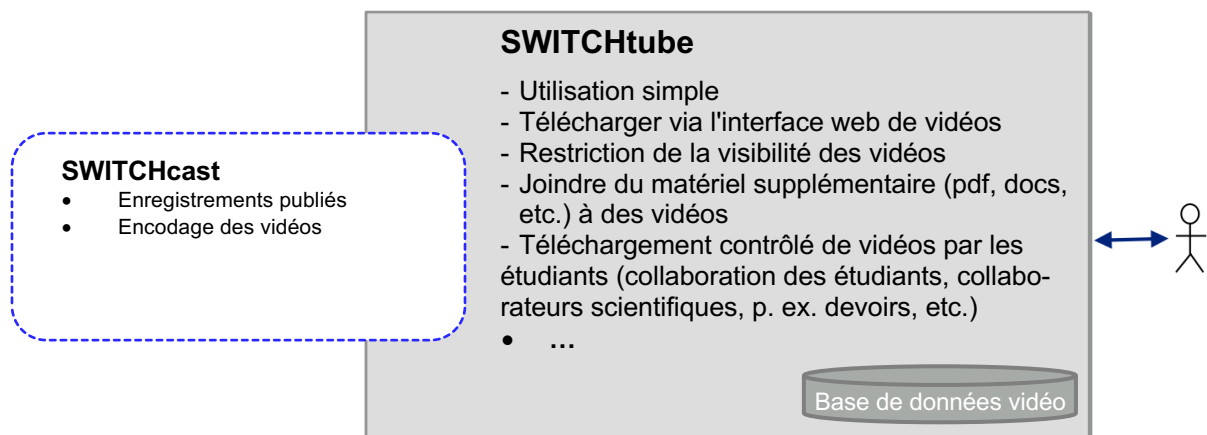
SWITCHtube est un service web qui permet aux utilisateurs finaux inscrits ayant le rôle de producteur ou de collaborateur de télécharger des vidéos, de les publier et de les rendre accessibles aux consommateurs.

En outre, SWITCHtube offre aux organisations ou cocontractants les fonctionnalités suivantes:

- Restriction de l'accès vidéo à certains utilisateurs finaux et groupes (comptes utilisateur SWITCHaai/SWITCH edu-ID requis).
- Restreindre la possibilité de télécharger à certains utilisateurs finaux.
- Aucune publicité
- Possibilité de n'afficher que des vidéos appartenant à une organisation (Campus-YouTube)
- Possibilité de grouper des vidéos dans des chaînes
- Possibilité de joindre des documents (p. ex. des PDF) à des vidéos
- Intégration de tous les enregistrements effectués par SWITCHcast

3 Fonctionnement et éléments du service

3.1 Aperçu SWITCHtube



SWITCHtube offre à l'utilisateur final:

- Utilisation simple
- Télécharger des vidéos via l'interface web et distribution de vidéos aux utilisateurs finaux (via l'interface web)
- Restriction de la visibilité des vidéos, de publique à certains utilisateurs finaux individuels
- Joindre du matériel supplémentaire (pdf, docs, etc.) à des vidéos individuelles
- Téléchargement contrôlé de vidéos par les étudiants (collaboration des étudiants, collaborateurs scientifiques, p. ex. devoirs, etc.)
- Intégration directe des vidéos (via embed-code) à d'autres sites
- Sauvegarde des fichiers vidéo originaux

En principe, tous les appareils d'enregistrement vidéo (smartphones, tablettes, caméras vidéo, logiciels pour PC, Mac, Linux, etc.) sont compatibles avec SWITCHtube.

3.2 Utilisation de SWITCHtube

SWITCHtube distingue entre trois types d'utilisateurs finaux, qui disposent chacun de droits différents dans le système :

- Responsable d'organisation
- Producteur
- Collaborateur

Responsable d'organisation

Le responsable d'organisation décide, au nom de l'organisation ou du cocontractant auquel il appartient, des utilisateurs finaux qui auront le droit d'exercer le rôle de producteur. Le responsable d'organisation a besoin d'un compte utilisateur SWITCHaai.

Producteur

Un producteur peut créer, modifier et supprimer des chaînes. Pour chaque chaîne, il peut définir des collaborateurs qui pourront également y télécharger des vidéos.

Un producteur définit en outre la visibilité des vidéos au sein de la chaîne.

Le producteur a besoin d'un compte utilisateur SWITCHaai ou SWITCH edu-ID.

Collaborateur

Un collaborateur se voit octroyer le droit de télécharger ses propres vidéos vers les chaînes définies. En fonction des droits qui lui sont attribués, il peut modifier/supprimer ses propres vidéos et/ou modifier/supprimer toutes les vidéos dans cette chaîne.

Le collaborateur a besoin d'un compte utilisateur SWITCHaai ou SWITCH edu-ID.

Consommateur

Un consommateur peut chercher et visionner des vidéos et, si le producteur ou le collaborateur le permet, télécharger les fichiers vidéo.

Pour les contenus publics, le consommateur n'a pas besoin de compte utilisateur. Pour accéder à des contenus protégés, le consommateur a besoin d'un compte utilisateur SWITCHaai ou SWITCH edu-ID.

La facturation est faite à l'organisation ou au cocontractant à qui appartient le producteur qui a créé la chaîne.

3.3 Autorisations et protection d'accès

L'accès aux serveurs SWITCHtube est protégé par SWITCHaai/SWITCH edu-ID, et ce pour toutes les activités de production. Lors de la création d'une chaîne, le producteur obtient les droits d'accès pour la production et les retouches. Pour la consommation, le producteur peut choisir entre les diverses options d'accès suivantes lors de la création d'une série :

Everyone	Public, tous les internautes
Anyone with the link to the video	Public, tous les internautes, s'ils disposent du lien vers l'enregistrement L'événement, resp. la série ne peut pas être cherché ni trouvé par des moteurs de recherche.
All authenticated users	Tous les utilisateurs finaux disposant d'un compte utilisateur SWITCHaai ou SWITCH edu-ID.

Authenticated users at 'Organisation' only	Tous les utilisateurs finaux de l'organisation du propriétaire (compte utilisateur SWITCHaai nécessaire)
Only me and the collaborators listed below	Tous les producteurs et collaborateurs (compte utilisateur SWITCHaai ou SWITCH edu-ID nécessaire)

3.4 Consommation

Suivant le partage des vidéos, le consommateur peut les streamer comme les télécharger.

Lors du téléchargement, la vidéo est téléchargée depuis les serveurs de SWITCHtube, afin que cette vidéo puisse ensuite être consommée, indépendamment du temps et du lieu, sur un ordinateur ou un lecteur multimédia compatible vidéo. Le fichier est mis à disposition en tant que fichier MP4.

Le stream ne peut être vu que via une connexion Internet dans un navigateur (Firefox, Chrome, Safari, Opera, Edge).

4 Informations de contact et helpdesk de SWITCHtube

Les demandes d'assistance concernant SWITCHtube peuvent être adressées au helpdesk de SWITCHtube via l'adresse e-mail tube-support@switch.ch.

5 Service level / Prestations de support

Le service est en principe disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les perturbations qui ont un impact sur la disponibilité du service sont réservées. SWITCH s'engage à prendre ou à exécuter les mesures nécessaires pour remédier aux perturbations et aux défaillances affectant le fonctionnement du service pendant les horaires de bureau habituels de SWITCH.

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 08h00 à 17h00, hormis les jours fériés fédéraux, cantonaux et propres au canton et à la ville de Zurich; les bureaux sont fermés du 24 décembre et le 2 janvier compris. SWITCH peut également prendre, en fonction de l'urgence, des mesures en dehors de ces périodes et à son bon vouloir afin de maintenir une bonne qualité de service.

6 Suivi de l'utilisation

SWITCH enregistre l'utilisation du service par les utilisateurs finaux, l'organisation ou le cocontractant. Là où cela est possible, le suivi a lieu par organisation ou cocontractant. SWITCH fournit aux organisations ou cocontractants des statistiques anonymes sur l'utilisation de SWITCHtube.

7 Instructions à l'attention des utilisateurs finaux

SWITCH enregistre les données de manière redondante sur plusieurs serveurs séparés, mais n'effectue aucune sauvegarde des contenus. Les utilisateurs finaux sont responsables de la sauvegarde du contenu qu'ils utilisent et de son stockage dans un emplacement et une forme convenables.

8 Conditions juridiques d'utilisation

8.1 Dispositions applicables

Les dispositions suivantes, dans leur version actuellement en vigueur, sont applicables aux organisations, aux cocontractants et aux utilisateurs finaux pour l'utilisation du service:

- Pour les organisations de la SWITCH Community, ainsi que pour les utilisateurs finaux membres d'une organisation de la SWITCH Community :
 - le [règlement concernant l'utilisation des services de SWITCH \(ci-après : règlement\)](#) ;
 - le tarif actuellement applicable.

En cas de contradictions, le présent descriptif des services prime sur le tarif, ce dernier primant quant à lui sur le règlement.

- Pour les organisations de l'Extended SWITCH Community, pour les utilisateurs finaux membres d'une organisation de l'Extended SWITCH Community, pour les cocontractants ainsi que pour les utilisateurs finaux membres d'un cocontractant :
 - les [conditions générales relatives à l'utilisation des services de SWITCH](#) (ci-après : conditions générales)
 - le service agreement.

En cas de contradictions, le présent descriptif des services prime sur le service agreement, ce dernier primant sur les conditions générales.

SWITCH peut modifier le descriptif des services à tout moment. Toute modification du descriptif des services est communiquée aux organisations, cocontractants et utilisateurs finaux de manière appropriée et, en l'absence d'opposition, entre en vigueur après expiration d'un délai de 30 jours à compter de sa notification.

Une contradiction entraîne la fin du contrat.

8.2 Droit d'auteur et autres droits de protection

8.2.1 Licence de logiciel

Le logiciel sur lequel SWITCHtube est basé a été développé et programmé à la demande de SWITCH. L'utilisateur final dispose du droit exclusif et non transférable d'utiliser le logiciel

conformément aux termes du présent descriptif de service. Le logiciel ne peut être ni mis en vente, ni offert contre rémunération, ni distribué, ni mis à disposition à de tiers par les utilisateurs finaux, que ce soit temporairement ou de manière permanente. Le droit d'utiliser, de reproduire et de modifier le logiciel est exclusivement limité à une utilisation à des fins d'enseignement et de recherche. L'utilisateur final est entièrement responsable des dommages résultant de la violation de cette clause.

SWITCH se réserve le droit de procéder à des contrôles à des fins de vérification du respect des termes de licence. Les organisations ou contractants sont tenus d'autoriser ces contrôles et de soutenir SWITCH à les mettre en œuvre dans la mesure nécessaire. En cas de violation grave ou persistante des dispositions du point 8.1, l'utilisateur final concerné peut être privé du droit d'utiliser le logiciel avec effet immédiat.

8.3 Protection et sécurité des données

8.3.1 Traitement des données par SWITCH

Concernant le traitement des données personnelles, SWITCH se base sur le règlement et sur les conditions générales dans leur version actuellement en vigueur.

Les serveurs pour le stockage de toutes les données de l'utilisateur final se trouvent au sein de l'infrastructure de SWITCH en Suisse. A l'exception du point 8.2.2, les données personnelles ne sont pas communiquées à des tiers.

Par ailleurs, SWITCH établit des statistiques anonymes à l'intention des organisations et co-contractants. Les cas d'abus sont réservés.

8.3.2 Collaboration avec des tiers en Suisse ou à l'étranger

SWITCH peut, pour fournir le service et notamment à des fins de support, faire appel à des personnes et des entreprises suisses et étrangères et leur donner accès aux serveurs et données, sous respect du règlement relatif aux services ou des conditions générales de SWITCH. SWITCH conclut avec tous les sous-traitants des contrats garantissant un niveau de protection des données équivalent à celui du présent contrat.

Pour fournir le service SWITCHtube, SWITCH collabore avec les entreprises suivantes qui peuvent avoir accès aux données personnelles :

- Fingertips B.V. design & development, Haparandadam 7- A8, 1013 AK – Amsterdam

Avant que SWITCH ne fasse appel à un nouveau sous-traitant ou partenaire commercial, SWITCH en informe l'organisation ou le cocontractant. L'organisation ou le cocontractant a le droit de s'opposer sous forme écrite au recours au sous-traitant ou partenaire commercial. Une contradiction entraîne la fin du contrat.

8.3.3 Accès aux données des collaborateurs

Si des données sont délocalisées à SWITCH en vue d'être traitées, il peut arriver qu'une organisation ou un cocontractant ait besoin, pour des raisons opérationnelles, d'avoir accès

à des données qui ont été enregistrées par un employé indisponible pour le compte l'organisation ou du cocontractant.

L'organisation ou le cocontractant doit dans tous les cas démontrer de manière détaillée et compréhensible qu'elle ou il est autorisé à accéder aux données en question. Si cette preuve n'est pas apportée de manière univoque ou si, pour quelque raison que ce soit, il y a pour SWITCH un risque de responsabilité trop élevé, SWITCH se réserve le droit de refuser cet accès.

8.3.4 Sécurité des données

SWITCH protège les données personnelles contre tout traitement non autorisé par des mesures organisationnelles et techniques appropriées. Ces mesures englobent notamment:

- Restrictions d'accès aux serveurs
- Mesures de construction et restrictions d'accès à l'infrastructure des serveurs
- Cryptage de données lors du transfert de données
- Configurations système sûres
- Surveillance automatisée des services
- Règlements et directives
- Contrats
- Instructions et manuels
- Documentations
- Formations
- Contrôles
- Planification, élaboration et distribution de tâches, de compétences et de moyens.

8.4 Utilisation autorisée du service

SWITCHtube peut être utilisé pour télécharger des fichiers vidéo.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de décider quels fichiers sont téléchargés lors de l'utilisation de SWITCHtube.

Toute utilisation de SWITCHtube n'est autorisée que si elle n'entraîne pas de violations des présentes dispositions d'utilisation, des droits de tiers ou d'autres lois applicables.

8.5 Utilisation non autorisée du service

En matière d'utilisation non autorisée du service, les dispositions du règlement et des conditions générales sont applicables dans leur version actuellement en vigueur.

Les organisations ou cocontractants dont les utilisateurs finaux du service fautifs sont membres peuvent voir leur responsabilité engagée en plus de celle des utilisateurs finaux ou être entièrement tenus responsables de l'ensemble des dommages subis par SWITCH ou par des tiers du fait de l'utilisation non autorisée du service par leurs utilisateurs finaux.

L'organisation ou le cocontractant dont l'utilisateur final fautif est membre est tenu de s'opposer, à la première demande de SWITCH et à ses propres frais, aux prétentions en lien avec l'utilisation non autorisée du service formulées par des tiers à l'encontre de SWITCH. L'organisation ou le cocontractant dont l'utilisateur final fautif est membre assume solidairement les coûts mis à charge de SWITCH par une décision judiciaire ou un accord à l'amiable,

les droits de licence et/ou les obligations d'indemnisation, pour autant que SWITCH l'ait mandaté, en application du droit procédural applicable, pour conduire et résoudre le litige, notamment par une règlement judiciaire ou extrajudiciaire, et l'ait informé par écrit des prétentions invoquées.

SWITCH se réserve le droit, en présence d'un soupçon fondé d'utilisation du service contraire à la loi ou au contrat, de supprimer les fichiers vidéo concernés et/ou de bloquer de façon temporaire ou permanente les utilisateurs finaux inscrits concernés, immédiatement, sans préavis aux utilisateurs finaux, organisations ou cocontractants concernés et sans que ces derniers ne puissent prétendre à une indemnisation.

Pour assurer un bon fonctionnement, SWITCH peut en plus exiger à tout moment des utilisateurs finaux inscrits, même en l'absence de soupçon d'utilisation abusive, qu'ils suppriment les fichiers vidéo concernés.

Les utilisateurs finaux et leurs organisations ou cocontractants sont tenus d'apporter leur soutien à SWITCH pour faire la lumière sur des incidents liés à une utilisation non autorisée, des infractions commises et tout autre dommage causé.

Dans les cas où la loi l'exige ou lorsqu'elle l'estime opportun, SWITCH se réserve en outre le droit de coopérer avec les autorités étatiques compétentes et de leur livrer toutes les informations nécessaires à la poursuite des infractions.

8.6 Garantie

Les garanties sont régies par les dispositions du règlement ou des conditions générales, dans leur version actuellement en vigueur, en relation avec le niveau de service décrit au chapitre 5.

8.7 Responsabilité

La responsabilité de SWITCH envers les organisations de la SWITCH Community se base sur les dispositions du règlement dans sa version actuellement en vigueur. SWITCH n'assume aucune responsabilité quant à la licéité de l'utilisation du service.

La responsabilité de SWITCH envers les organisations de l'Extended SWITCH Community et les cocontractants se base sur les dispositions des conditions générales dans leur version actuellement en vigueur. SWITCH n'assume aucune responsabilité quant à la licéité de l'utilisation du service.

La responsabilité de SWITCH envers les utilisateurs finaux et les tiers qui utilisent le service de SWITCH sans avoir de contrat direct avec SWITCH, mais avec l'accord de l'organisation ou du cocontractant, est exclue, dans la mesure admise par la loi.

Dans les limites fixées par la loi, les organisations, cocontractants et utilisateurs finaux sont solidairement responsables vis-à-vis de SWITCH pour les dommages subis par cette dernière du fait de l'utilisation non autorisée du service, ainsi que pour les autres dommages indirects.